MAIRIE

ROCHETREJOUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf mai à 20 heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie,
sous la présidence de Christian Boissinot, Maire de Rochetrejoux
Date de convocation : 13/05/2014
Nombre de conseillers en exercice : 15
Secrétaire : Catherine Biteau
Présents : Tous les Membres en exercice

Approbation du Plan Local d'Urbanisme D2014-05a-01

VU la loi n° 2003.590 du 2 Juillet 2003 « Urbanisme et Habitat »,

VU la loi n° 2000.1208 du 13 Décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbain,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123.10 et R 123.19,

VU la délibération du conseil municipal en date du 18 mai 2009 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

VU le débat au sein du conseil municipal sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) en date du 16 mai 2011,

VU la délibération en date du 8 juillet 2013 tirant le bilan de la concertation,

VU la délibération du conseil municipal en date du 8 juillet 2013 arrêtant le projet de PLU,

VU l'arrêté du maire n° 2013-25 en date du 5 décembre 2013 soumettant à enquête publique le projet de PLU arrêté par le conseil municipal,

VU le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur,

Considérant que le PLU, tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du code de l'Urbanisme

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- décide d'approuver le PLU tel qu'il est annexé à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération deviendra exécutoire :

- dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications,
- après accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Christian Boissinot,
Maire de Rochetrejoux

Rendu exécutoire par :
Expédition en Préfecture le 26/05/2014
Publication le 26/05/2014

Christian Boissinot,
Maire de Rochetrejoux

MAIRIE DE ROCHETREJOUX 85 (Vendée)

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
085-218501922-20140519-D2014-05a-01-DE

Acte certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/05/2014
Publication : 26/05/2014

"Pour l'Autorité Compétente"
par délégation

MAIRIE DE ROCHETREJOUX 85 (Vendée)